

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 14 octobre 2010 portant prorogation du mandat des membres titulaires et suppléants représentant les praticiens hospitaliers à temps plein au conseil de discipline des praticiens hospitaliers à temps plein

NOR : SASH1030946A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 6152-318 et R. 6152-319 ;
Vu l'arrêté du 19 octobre 2005 modifié portant nomination au conseil de discipline des praticiens hospitaliers,

Arrête :

Article 1^{er}

Le mandat des membres titulaires et suppléants nommés par arrêté du 19 octobre 2005 susvisé est prorogé jusqu'au 31 décembre 2011.

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 14 octobre 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice générale
de l'offre de soins :
Le chef de service,

F. FAUCON